



Québec, le 29 octobre 2025

Madame Lisa Gauthier
Porte-Parole
Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
Lisa.gauthier@rmrlac.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique
d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ4**

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **31 octobre 12h00** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station– Questions complémentaires – DQ4

1. Comment s'explique la variabilité des rejets d'écocentres éliminés au LET d'Hébertville-Station depuis 2016 ainsi que leur hausse marquée en 2024 (DA8) ?
2. Dans le calcul de la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant du [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\) 2016-2020](#), il est précisé que « le 481 kg par habitant n'inclut pas toutes les matières éliminées sur le territoire » (p. 88).
 - a. Veuillez détailler quelles matières résiduelles éliminées en étaient exclues.
 - b. Veuillez spécifier si les matières résiduelles éliminées dans les LEDCD de la région étaient incluses ou non dans le calcul de la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant.
 - c. Veuillez préciser si ces exclusions s'appliquent également à la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant présentée dans le PGMR 2024-2031. Sinon, veuillez détailler les matières éliminées qui sont exclues du calcul.
3. Dans le [PGMR 2024-2031](#), vous vous engagez à mettre sur pied un comité de suivi qui devra périodiquement rendre compte de l'avancement des travaux auprès de votre conseil d'administration, des MRC ainsi que des municipalités locales concernées par ce plan (p. 104). Le [Bilan annuel 2024](#) du PGMR rapporte « les efforts consacrés à la structuration du Comité de suivi afin d'assurer une mise en place efficace en 2025 » (p. 21). Ce comité de suivi est-il fonctionnel actuellement ? Veuillez expliquer votre réponse.
4. Le PGMR 2024-2031 (p. 104) évoque l'amélioration ou l'optimisation du système intégré de gestion des indicateurs de performance qui vise à évaluer l'état d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles attendues.
 - a. Veuillez fournir la liste des indicateurs de performance.
 - b. Les statistiques et les indicateurs de performance sont-ils actuellement accessibles au public ou vont-ils l'être ? Veuillez expliquer votre réponse.

5. Dans le cadre de l'*Entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station* avec la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay signée en 2015, les parties s'engageaient à mettre sur pied deux comités, le premier obligatoire et le deuxième facultatif : un comité technique et un comité consultatif (DQ2.1, p. 13 et 14 PDF). Ce comité consultatif a-t-il vu le jour ? Si non, est-il envisagé de le mettre en place ? Veuillez expliquer et détailler votre réponse.
6. Lors des séances publiques, vous avez évoqué que des tonnages de matières résiduelles seraient exportés hors de la région dans un contexte de « marché libre » (Mathieu Rouleau, DT2, p. 63). De plus, vous avez ajouté : « [...] on pense un 20-25 000 qui est sorti de la région » (Mathieu Rouleau, DT1, p. 164).
- a. Les matières résiduelles des industries, des commerces et des institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) produites dans la région, mais exportées hors de celle-ci ont-elles été comptabilisées dans les prévisions de tonnage de l'étude de Chamard en 2016 ?
 - b. En 2016, est-ce des matières résiduelles étaient déjà exportées en dehors de la région ou est-ce que cette situation est nouvelle à partir de 2017 ? Veuillez expliquer votre réponse.
 - c. Veuillez déposer les grilles tarifaires pour les services d'enfouissement des matières résiduelles du LET Hébertville-Station de 2016 à 2019.
 - d. Dans le cadre de l'*Entente intermunicipale de services relative à l'utilisation du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station* de 2015, il est précisé au point 10.3 qu'à « compter du 1^{er} janvier 2018, la Régie peut imposer [...] une pénalité à la MRC ou à la Ville, selon le cas, en fonction du nombre de tonnes de matières admissibles des ICI présents sur leur territoire respectif qui ont été reçu au LET d'Hébertville-Station versus le nombre de ces mêmes matières qui ont été reçues par d'autres sites » (DQ2.1, p. 15 PDF). Une telle pénalité a-t-elle déjà été appliquée? Si oui, précisez les données utilisées pour établir les quantités de matières reçues par d'autres LET. Le cas échéant, veuillez déposer les totaux de matières résiduelles exportées.
7. Veuillez préciser si le transfert de matières résiduelles provenant d'autres lieux d'élimination situés sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers le LET d'Hébertville-Station est possible. Veuillez expliquer.